Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée chargée de la Décentralisation

«Les conférences territoriales permettront de supprimer des doublons»

Pourquoi l'acte III de la décentralisation se veut-il aussi une réforme de l'action publique?

Notre volonté est d'instaurer des règles de bonne gouvernance entre collectivités territoriales, mais aussi entre les collectivités et l'Etat. A côté du renforcement des blocs de compétences, les conférences territoriales de l'action publique permettront de trouver les voies les plus appropriées à la spécificité des territoires. Cette démarche s'inscrit plus largement dans la modernisation de l'action publique (MAP) – chantier dont Marylise Lebranchu est chargée – et qui vise à supprimer les doublons.

Comment s'accorde l'affirmation de chefs de file avec l'instauration de ces conférences territoriales de l'action publique?

Lorsque la loi les investit de la qualité de chef de file d'une compétence partagée, la région et le département élaborent obligatoirement des schémas d'organisation sectoriels, destinés à déterminer les niveaux et modalités d'intervention des acteurs locaux. Il s'agit, en revanche, d'une simple faculté dès qu'est en cause une compétence qu'ils détiennent à titre exclusif. Enfin, les compétences pour lesquelles aucun chef de file n'a été identifié et qui ne sont pas exercées à titre exclusif par une catégorie de collectivités pourront également donner lieu à un schéma d'organisation élaboré par une collectivité territoriale désignée par la conférence territoriale de l'action publique. Le pacte de gouvernance territoriale, qui rassemble les différents schémas d'organisation, constituera ainsi un instrument global de modernisation de l'action publique. Il permet notamment aux acteurs locaux de s'appuyer sur leur connaissance des enjeux du territoire pour mettre en œuvre leur action au niveau d'intervention qu'ils estiment le plus pertinent.

«Instaurer des règles de bonne gouvernance entre collectivités territoriales, mais aussi entre les collectivités et l'Etat.»

Comment ferez-vous en sorte de favoriser un accord entre les différents échelons?

En cas de désaccord, les possibilités d financements croisés de projets sero fortement contraintes. Ce principe e assez incitatif dans le cadre financi que nous connaissons...

Quelle sera la portée des schéma régionaux prévus par le projet d loi?

Ces schémas seront avant tout déba tus entre collectivités territoriales établissements publics de coopéra tion intercommunale à fiscalité propr dans le cadre des conférences territ riales de l'action publique. Une fois qu ce débat aura eu lieu, les collectivité seront invitées à délibérer sur les sch mas. Dans certains cas, le caractè prescriptif du schéma découlera de so approbation par le préfet, à l'instar d schéma de l'intermodalité. Toutefoi dans cette hypothèse, l'Etat se bo nera à prendre acte du résultat du tra vail des collectivités, en lui conférar un caractère opposable.

Propos recueillis par Jean-Baptiste Forr et Jacques Paqui

Les métropoles au rendez-vous du développement économique

Comment harmoniser les interventions éco régions et d – centrale – se pose depuis le lancement d décentralisa Escoffier, la réponse passe, là encore, par l ministre d par l'avant-projet de loi: «Ces échelons d conférence publique. Dans le domaine économique, l en matière de développement économique Dans la pra région a mettre en place, à son échelle, de